

FCP de droit français

LMdG FLEX PATRIMOINE

RAPPORT ANNUEL

au 30 juin 2023

Société de gestion : UBS LA MAISON DE GESTION

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : RSM Paris

UBS LA MAISON DE GESTION - 91 boulevard Haussmann - 75008 - Paris

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Caractéristiques de l'OPC | 3 |
| 2. Changements intéressant l'OPC | 10 |
| 3. Rapport de gestion | 11 |
| 4. Informations réglementaires | 15 |
| 5. Certification du Commissaire aux Comptes | 21 |
| 6. Comptes de l'exercice | 26 |

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Fonds Commun de Placement (FCP), de droit français, constitué en France.

OPC d'OPC

Jusqu'à 100% de l'actif net.

MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

| Parts | Affectation du résultat net | Affectation des plus-values réalisées |
|---------|--------------------------------|---------------------------------------|
| R Eur | Capitalisation ou distribution | Capitalisation ou distribution |
| I Eur | Capitalisation ou distribution | Capitalisation ou distribution |
| J Eur | Capitalisation ou distribution | Capitalisation ou distribution |
| I-B Eur | Capitalisation | Capitalisation |

OBJECTIF DE GESTION

Le fonds a un objectif de performance absolue patrimonial: il vise une performance régulière, peu volatile et peu dépendante du cycle économique et de la directionnalité des marchés. La gestion est active et diversifiée sur toutes les grandes classes d'actifs (actions, taux, crédit, devises, matières premières, volatilité), toutes les zones géographiques (Amérique du Nord, Europe, Asie-Pacifique et Pays Emergents) via des instruments simples et liquides (futures sur indices, change à terme, OPCVM...). Le fonds vise une performance absolue de 3% à 6% par an au-dessus de l'€STR avec une volatilité attendue comprise entre 3% et 6% et la résistance en phase de crises comme priorité.

INDICATEUR DE REFERENCE

Aucun indice de marché existant ne reflète l'objectif de gestion du Fonds.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Description des stratégies utilisées

LMdG Flex Patrimoine est géré activement de manière flexible sur un large éventail de classes d'actifs (actions, taux, crédit, devises, matières premières, volatilité...). Le processus d'investissement combine gestion systématique basée sur un modèle propriétaire et décisions discrétionnaires basées sur l'analyse des gérants.

Le processus d'investissement est calibré pour qu'environ deux tiers de la performance et du risque attendu proviennent de la gestion active stratégique et tactique de l'exposition aux classes d'actifs; le tiers restant provenant de l'alpha généré par une sélection d'OPCVM externes ou internes.

L'exposition aux classes d'actifs se base principalement sur un cadre d'analyse systématique combinant différentes variables économique et prix de marché permettant d'estimer notamment la valorisation des actifs, la dynamique économique, le sentiment de marché et le momentum des prix.

Le recours à des modèles quantitatifs développés par la société de gestion vise à rendre le process d'investissement rigoureux et cohérent. L'objectif est de rendre la performance plus robuste et de protéger le portefeuille contre des mouvements extrêmes de marché.

Le fonds peut, dans la limite de 100% de l'actif net, investir dans des OPCVM dans le but de générer un surcroit de performance indépendant de la direction des marchés. Pour ce faire, il investit notamment dans des OPCVM de performance absolue.

La sélection des OPC en portefeuille se fait par une approche intégrant des éléments tant quantitatifs que qualitatifs, tels que: performances passées, ratios et notations, qualité du management, expertise et valeur ajoutée du gérant.

A titre accessoire, le Fonds peut s'exposer sur les marchés des matières premières au travers d'OPCVM répliquant la performance d'indices de matières premières et/ou métaux précieux (or ou autres métaux précieux).

Le degré d'exposition aux matières premières et aux métaux précieux au travers d'OPCVM répliquant la performance d'indices de matières premières est compris entre 0% et 10%.

Les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du fonds et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le fonds ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. En raison de la nature de l'objectif d'investissement du fonds, les risques de durabilité ne sont pas pertinents. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du fonds.

Par « risque de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le fonds.

Composition de l'actif

Les classes d'actifs entrant dans la composition du Fonds (hors dérivés intégrés) sont les suivantes :

Actions

L'exposition au risque actions peut varier entre 0 et 40% de l'actif en direct et/ou via des placements collectifs de classification « actions », et/ou via des instruments dérivés. En termes d'exposition géographique, le gérant n'est pas limité dans la répartition entre les différents pays et secteurs, et une exposition aux pays émergents est possible dans la limite de 40% de l'actif du Fonds. Le gérant n'est pas soumis à des contraintes de tailles de capitalisations. Il peut notamment investir dans des valeurs de petites et moyennes capitalisations, sélectionnées sur des marchés réglementés.

Devises

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le Fonds aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le Fonds contre le risque de change.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

En dehors des investissements en OPC de classification « Obligations et autres titres de créances » et/ou OPC monétaires, le gérant dispose de la possibilité d'investir en direct, entre 0% et 100% de l'actif du Fonds, en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

A titre d'information, ces investissements portent principalement sur des titres d'émetteurs souverains et assimilés et d'émetteurs du secteur privé ou public, réputés de bonne qualité selon l'analyse de la Société de gestion (i.e. de notation S&P au moins égale à BBB-, ou jugée équivalente par la Société de gestion). Le gérant se réserve la possibilité d'investir, à hauteur de 40% maximum de son actif, en titres et/ou en placements collectifs pouvant eux-mêmes être investis en titres, de notation inférieure à « Investment Grade » ou sans notation. La partie des produits de taux non investie sur le marché obligataire peut être placée en OPC monétaires ou TCN (Titres de Créances Négociables) de notation S&P au moins égale à A2 ou une notation jugée équivalente par la Société de gestion. Ainsi, l'acquisition d'un titre, ne se fondera pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposera également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

En cas d'évolution d'une notation, la Société de gestion effectuera sa propre analyse afin de décider de la cession du titre concerné.

La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre -2 et + 7.

La société de gestion est dotée de moyens internes d'évaluation des produits de taux indépendamment des agences de notation.

Actions et parts de placements collectifs

Le Fonds peut être investi en actions ou parts de placements collectifs de toutes classifications.

La part détenue en actions ou parts de placements collectifs sera composée dans le cadre des stratégies mises en place dans le portefeuille :

- des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger jusqu'à 100% de l'actif.
- des parts ou actions de FIA et autres placements collectifs, de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, s'ils respectent les quatre critères de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier, jusqu'à 30% de l'actif.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC fermés cotés, éligibles aux OPCVM. Ces parts ou actions traitées sur les marchés sont des parts de capital de sociétés dont l'actif est constitué de parts ou actions d'OPC fermés c'est-à-dire qui n'autorisent l'achat de parts ou actions que pendant une période de souscription initiale limitée dans le temps.

Ces OPCVM, FIA, autres placements collectifs et fonds d'investissement peuvent être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

Instruments dérivés

Nature des marchés d'intervention

Le Fonds peut intervenir en exposition comme en couverture sur les marchés réglementés autorisés, ainsi que sur tous les marchés organisés ou de gré à gré, français ou étrangers, qui présentent une liquidité et une position ouverte qui lui paraissent suffisantes et des conditions d'accès satisfaisantes.

Nature des interventions

Les opérations ont un objectif de couverture et d'exposition. L'ensemble de ces opérations étant limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

Ces opérations pourront être négociées avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de «Best Execution / Best Selection» et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties, pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour l'OPCVM, conformément à l'article L. 533-18 du code monétaire et financier.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Actions, et indices,
- Taux,
- Change,
- Crédit,
- Volatilité
- Matières premières

Nature des instruments utilisés

- Futures,
- Options,
- Swaps,
- Change à terme,
- Credit default swaps (CDS), mono émetteur,
- Indices de CDS (itraxx, CDX...),
- Options sur indices de CDS,
- Contrats futures et options sur les principaux indices dans les secteurs de l'énergie, des produits agricoles, des métaux de base, des métaux précieux...

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

Ces instruments sont utilisés pour couvrir ou exposer le fonds aux risques principaux en portefeuille.

Toute contrepartie retenue par l'OPCVM en qualité de contrepartie à un contrat portant sur des instruments financiers à terme devra être le garant ou une institution financière de premier ordre agréé pour la négociation pour compte propre. La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Fonds, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Titres intégrant des dérivés

Risques sur lesquels le gérant peut intervenir

- Action
- Indices
- Taux
- Change
- Crédit
- Volatilité
- Matières premières

Nature des interventions

Ces instruments sont utilisés pour couvrir ou exposer le fonds aux risques principaux en portefeuille.

Nature des instruments utilisés

Pourront être utilisés :

- Bons et droits de souscriptions
- Warrants
- Tout support de nature obligataire auquel sont attachés un droit de conversion ou de souscription

Dépôts

Les dépôts pourront être utilisés, jusqu'à 100% de son actif net, dans le cadre de la gestion des flux de trésorerie de l'OPCVM.

Emprunts d'espèces

Le gérant pourra, à titre temporaire, effectuer des opérations d'emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif du Fonds dans le cadre de la gestion des flux de trésorerie de l'OPCVM. Le recours aux emprunts d'espèces est effectué dans le cadre de la gestion des souscriptions/rachats et/ou d'investissements/désinvestissements en cours.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

- Prise et mise en pensions de titres: Néant
- Prêt / Emprunt des titres: Néant

Contrats d'échange sur rendement global (Total return Swap - TRS)

Néant.

Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, l'OPCVM peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire l'exposition du Fonds au risque de contrepartie. Les typologies d'actifs autorisés, le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixées contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie et conformément à la réglementation en vigueur. La société de gestion privilégiera systématiquement les garanties financières sous forme d'espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

La réutilisation des garanties financières (collateral) n'est pas autorisée :

- la part des garanties reçues qui est réutilisée: Néant.
- réinvestissement des garanties en espèces: Néant.

Les garanties financières en espèces seront placées en dépôts auprès d'entités éligibles.

Le risque de contrepartie lié à des transactions sur instruments dérivés de gré à gré, ne peut excéder 10% des actifs nets de l'OPCVM lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit «Règlement Disclosure»).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

En application de l'article 6 du Règlement, les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Fonds et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Fonds ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Fonds.

Ce Fonds est conforme à l'article 6 du Règlement. En tant que tel, il ne tient pas compte des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité en raison de sa stratégie d'investissement et de la nature des investissements sous-jacents (art. 7(2) du Règlement).

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.lamaisondegestion.com.

RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement Taxonomie)
Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. La valeur de la part du Fonds est susceptible de fluctuer de manière importante en fonction de différents facteurs liés à des changements propres aux entreprises représentées en portefeuille, aux évolutions des taux d'intérêts, des chiffres macro-économiques, de la législation juridique et fiscale. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le Fonds sera soumis aux risques suivants :

Risque de perte en capital

Le Fonds ne comportant aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. L'investissement en actions implique un risque de perte en capital. Pour les produits de taux, le risque de perte en capital correspond au risque de défaillance de l'émetteur et/ou à de fortes évolutions des taux d'intérêt.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés (actions, taux...) et de l'allocation d'actifs faite par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres et/ou les OPC les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et sa valeur liquidative peut avoir une performance négative.

Risque de modèle

Le processus de gestion du Fonds s'appuie sur la référence à un modèle systématique, mis au point par la Société de gestion, permettant d'identifier des signaux sur la base de résultats statistiques passés. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient, rien ne garantissant que les situations de marché passées se reproduisent à l'avenir. Ce modèle peut donc ne pas être aussi performant qu'attendu.

Risque actions

Le degré d'exposition au risque actions est compris entre 0% et 40% de l'actif net du Fonds. En cas de baisse du marché actions, la valeur liquidative du Fonds risque de baisser. Cette perte de valeur des actifs correspond au risque actions. Le Fonds est exposé à des Sociétés dont la taille de capitalisation peut être faible. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels le Fonds peut être exposé, qui peuvent présenter des risques particuliers pour les investisseurs.

Risque de taux

Lorsque les taux montent, la valeur des produits de taux détenus en portefeuille diminuera. La hausse des taux pourra donc faire baisser la valeur liquidative du Fonds. La baisse du cours de ces actifs correspond au risque de taux. Le degré d'exposition aux marchés de taux sera compris entre 0% et 100%. La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre -2 et +7, ce qui signifie qu'en cas d'une hausse des taux de 100 bps, l'impact instantané sur la valeur liquidative du Fonds sera compris entre +2% et -7%. A contrario, en cas de baisse des taux de 100 bps, l'impact instantané sera compris entre -2% et +7%.

Risque de change

Le Fonds peut investir dans des pays hors zone Euro ou en OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises hors zone Euro. Les fluctuations de ces monnaies par rapport à l'Euro peuvent avoir une influence négative sur la valorisation des sous-jacents et donc entraîner une baisse de la valeur de part du Fonds.

Risque lié aux investissements sur les marchés émergents

L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels le Fonds peut être investi, à hauteur de 40% maximum de ses actifs. Les marchés émergents peuvent présenter des risques particuliers pour les investisseurs, les caractéristiques de liquidité et de sécurité ne correspondant pas toujours aux standards habituels des grands marchés internationaux. En outre, ces pays présentent un risque élevé d'expropriation, de nationalisation et d'instabilité sociale, politique et économique.

Risque lié aux stratégies de gestion de performance absolue

Le Fonds peut, dans la limite de 100% de l'actif net, investir dans des OPCVM qui mettent en œuvre des stratégies de gestion visant une performance absolue. Leurs stratégies consistent notamment à profiter d'écart de cours constatés (ou anticipés) entre différents marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. Ces techniques sont issues de l'univers de la gestion alternative. En cas d'évolution défavorable de ces prises de position (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses par exemple), la valeur liquidative de ces OPCVM pourra baisser. Il est également possible que ces stratégies de gestion conduisent à faire baisser la valeur liquidative du fonds en cas de baisse de la valorisation de ces OPCVM.

Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs à haut rendement (« High Yield »)

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement, sur des titres spéculatifs, dont la notation est inexistante ou inférieure à «investment grade» et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Ces titres « spéculatifs » sont plus risqués et représentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, notamment en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du Fonds.

Risque de crédit

Le Fonds peut investir dans des produits de taux. Le risque de crédit est proportionnel à ces investissements et pourra évoluer dans une fourchette de 0% à 100% de l'actif du Fonds. Il représente le risque de défaillance ou de dégradation de la signature de l'émetteur – ou son anticipation par le marché - qui pourra faire baisser la valeur du titre et donc faire baisser la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié aux matières premières

La variation des cours des métaux précieux et matières premières peut engendrer une baisse de la valeur liquidative du fonds. Les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Le degré d'exposition aux matières premières est compris entre 0% et 10%. Les risques sont constitués par l'évolution des cours des matières premières, des métaux précieux, des cours des devises dans les pays d'exploitation et des fluctuations des coûts en général, ainsi que par les risques miniers plus spécifiques.

Risque de volatilité

Le Fonds peut-être soumis au risque de volatilité implicite (qui mesure l'amplitude des variations anticipées des cours de l'actif sous-jacent), à travers des instruments financiers (options, ...) et/ou via des placements collectifs portant un risque de volatilité. L'exposition aux indices de volatilité implicite comme le VIX et VSTOXX sera comprise dans une fourchette de 0% et +3% (en notionnel) de l'actif net du fonds. Tout instrument confondu la fourchette de sensibilité au risque de volatilité sera comprise entre -0,1% et +0,5%. Ces chiffres signifient que pour une variation absolue de 100 bps de la volatilité des instruments sensibles au niveau des volatilités implicites sur lesquels le portefeuille est exposé, l'impact instantané sur le fonds sera compris entre -0,1% et +0,5%.

Risque de liquidité

Une partie des actifs du FCP peut être investie dans des OPC sous-jacents pouvant présenter une liquidité non quotidienne, notamment hebdomadaire ou bimensuelle. Pour limiter ce risque, les fonds sous-jacents aux valeurs liquidatives hebdomadaires et au-delà pourront représenter jusqu'à 50% maximum de l'actif net, dont 10% maximum au-delà d'hebdomadaire jusqu'à bimensuelle.

Risque de contrepartie

Le Fonds est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des contrats financiers négociés de gré à gré conclus avec la ou les contreparties à ces transactions. Le risque de contrepartie résultant de l'utilisation de contrats financiers est limité à tout moment à 10% de l'actif net du Fonds par contrepartie.

Lorsqu'UBS ou l'un de ses affiliés intervient en tant que contrepartie de contrats financiers négociés de gré à gré des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Fonds et UBS ou l'un de ses affiliés. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations

Le Fonds peut investir à hauteur de 40% sur les marchés de petites ou moyennes capitalisations qui ont un volume de titres cotés en bourse réduit. Ces marchés sont, par conséquent, souvent plus réactifs à la baisse que les marchés de grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Souscripteurs concernés

Part R Eur : Tous souscripteurs, et plus particulièrement les personnes physiques.

Part I Eur : Catégorie de parts réservée aux clients institutionnels.

Part J Eur : Catégorie de parts réservée aux clients institutionnels.

Part I-B Eur : Réservée aux OPC nourriciers gérés par le Groupe UBS.

Le Fonds pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie.

Profil type de l'Investisseur

Ce produit s'adresse à des investisseurs, personnes physiques ou personnes morales recherchant, à moyen terme, à travers un placement diversifié, une croissance modérée de leur investissement, avec un niveau de risque modéré. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, de l'absence de risque, des besoins actuels et de la durée recommandée de ce placement. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPC.

Aucune part ne sera proposée à l'intérieur même des Etats-Unis ou à des investisseurs qui sont des investisseurs américains.

Un investisseur américain est toute personne qui:

- (i) est une personne des Etats-Unis au sens de l'article 7701(a)(30) du "Internal Revenue Code" des Etats-Unis de 1986, tel que modifié, et des réglementations du Trésor des Etats-Unis promulguées sur cette base;
- (ii) est une personne des Etats-Unis au sens de la réglementation S de l' "US Securities Act" de 1933 (17 CFR § 230.902(k));
- (iii) n'est pas une personne non américaine au sens de la règle 4.7 de la "Commodity Futures Trading Commission" des Etats-Unis (17 CFR § 4.7(a)(1)(iv));
- (iv) réside aux Etats-Unis au sens de la règle 202(a)(30)-I de l'"Investment Advisers Act" des Etats-Unis de 1940, tel que modifié; ou
- (v) tout trust, entité ou autre structure créé(e) dans le but de permettre à des investisseurs américains d'investir dans le FCP.

L'organe de gouvernance de la Société de gestion du Fonds a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par un investisseur américain et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues, ou (ii) au transfert de parts à un investisseur américain. Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de l'organe de gouvernance de la Société de gestion du Fonds, faire subir un dommage au Fonds qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le Fonds dans l'hypothèse où il deviendrait un investisseur américain. Tout porteur de parts devenant un investisseur américain ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité d'investisseur américain. L'organe de gouvernance de la Société de gestion du Fonds se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue directement ou indirectement, par un investisseur américain, ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du Fonds.

Durée de placement recommandée

Minimum de 3 ans

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Prospectus

Aucun changement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2022-2023.

SCÉNARIO ÉCONOMIQUE

Troisième trimestre 2022

En 2022 le dynamisme de l'activité qui rendait optimistes en début d'année devient un problème car la préoccupation première est désormais l'inflation qu'il faut à tout prix juguler. Elle aurait dû être transitoire (et donc gérable) mais le conflit en Ukraine et une perturbation des chaînes logistiques fait flamber les prix finaux. Les banques centrales, la Réserve fédérale américaine en tête ont tenu un discours ferme et enclenché un cycle de hausses de taux directeurs, destinés à contenir les prix tout autant qu'à restaurer sa propre crédibilité sur sa capacité à agir. Pourtant, malgré ce mouvement de durcissement monétaire, l'économie ne ralentit pas fortement et le chômage, partout dans le monde, reste faible. Cela fait craindre une inflation qui s'installe et une politique monétaire restrictive qui dure.

Quatrième trimestre 2022

Au quatrième trimestre 2022, la décrue de l'inflation, tant attendue, se confirme. En effet, l'activité ralentit et allège la pression de la demande sur les prix. L'offre se réorganise et reconstitue les stocks nécessaires au fonctionnement normal du marché. Le pétrole et les autres matières premières convergent vers leurs niveaux de début février et les augmentations de salaires réels restent contenues. L'inflation est moins préoccupante et les marchés espèrent une politique monétaire moins contraignante. Tout ce qui pourra soutenir la croissance est mieux perçu : le faible chômage et la réouverture de la Chine la poursuite de la relance en Inde soutiennent les marchés en fin d'année.

Premier trimestre 2023

Enfin l'activité en Europe n'a pas été vraiment perturbée par une rupture d'approvisionnement en énergie, liée à la guerre en Ukraine. La Chine fait le choix de laisser circuler la population mettant un terme à sa politique de confinements stricts entraînant l'espoir d'une croissance capable de tracter l'économie mondiale sans relancer les craintes inflationnistes. Aux États-Unis où les hausses de taux produisent très directement leurs effets, la croissance fléchit mais ne rompt pas. Le très faible taux chômage (3,5%) y soutient la demande tandis que l'inflation poursuit sa décrue et converge vers 5% à la fin du trimestre. Les craintes d'une crise bancaire à la suite des déboires de la Silicon Valley Bank sont rapidement maîtrisées pour éviter une contagion et diminuent les anticipations de nouvelles hausses de taux. Pendant ce temps-là, les entreprises continuent d'afficher un extraordinaire dynamisme avec de solides résultats (ventes et profits) publiés au titre de l'ensemble de l'année 2022 et des perspectives encore résilientes pour cette année et rendent les marchés attractifs malgré la hausse des indices déjà observée.

Deuxième trimestre 2023

Les économies européenne et américaine résistent, portées par une consommation des ménages, la bonne santé du marché de l'emploi et des salaires. La récession aux États-Unis n'est toujours pas survenue et la récession technique en zone euro est restée modérée malgré quelques disparités au sein des pays membres.

Face à la vigueur de l'économie, les banques centrales ont continué à augmenter les taux. Si Christine Lagarde a d'ores et déjà prévenu que d'autres hausses se poursuivront afin d'arriver à son objectif de 2%, la FED a décidé de marquer une pause après 10 hausses consécutives pour atteindre une fourchette de 5%-5,25%. Jérôme Powell veut se donner le temps de voir les effets de sa politique monétaire sur l'économie américaine mais n'écarte pas deux probables hausses d'ici fin 2023. La Chine qui avait très fortement déçu les attentes élevées concernant sa reprise économique, a abaissé ses taux directeurs à court terme et pourrait mettre en place des mesures supplémentaires afin de relancer la demande intérieure et étrangère et stabiliser le surendettement du secteur immobilier.

Quant au Japon, l'absence de durcissement de sa politique monétaire en fait le seul pays à avoir des taux directeurs négatifs. Le marché japonais attire l'attention des investisseurs avec des valorisations attrayantes, un yen faible et des mesures visant à améliorer la gouvernance des entreprises.

Le premier semestre se termine sans crainte de récession imminente, avec des données macro-économiques solides surtout du côté des États-Unis et un reflux de l'inflation.

On notera la performance exceptionnelle du Nasdaq dopé par les valeurs technologiques orientées intelligence artificielle (les « 7 magnifiques »). L'IA est perçue comme une rupture technologique majeure dont l'impact est encore difficile à appréhender mais potentiellement énorme, entraînant des niveaux de valorisation extrêmes.

Gestion

2022

Au sein de la sélection des fonds externes, toutes les familles de stratégie (Macro, Credit/Event-Driven, Market Neutral, Equity Hedge) ont généré un alpha positif, dans un environnement pourtant difficile (effondrement de certains des gros facteurs ayant soutenu le cycle des 10 dernières années, notamment le facteur « Growth » vs « Value » qui connaît sa pire sous-performance calendaire depuis l'explosion de la bulle internet). Notre bonne diversification factorielle (ainsi

que notre réactivité à couper nos expos « Growth » pour augmenter nos exposition « Value » en Janvier-Février nous ont aidé

Pour ce qui est de l'allocation d'actifs, 2022 a été une Annus Horribilis pour la diversification avec la re corrélation des obligations et des actions alors que la Fed a agi brutalement pour contrer l'inflation. Notre diversification (sur les commo et les devises, notamment ; mais aussi sur les obligations chinoises, qui ont mieux tenu que le reste ou le fait de ne pas avoir trop de crédit) nous a quand même un peu aidé à limiter l'impact de la crise. Notre modèle tactique nous a aidé à réduire la volatilité / le drawdown du portefeuille, mais ne nous a pas aidé autant que nous l'aurions aimé à générer de la performance. Ceci s'explique notamment par le fait que nos modèles fondamentaux sont restés trop focalisés sur la croissance et pas assez sur l'inflation, qui a été le driver principal de l'année. Notre moteur tactique a souffert des 2 violents bear market rallies de Juillet-Août et Novembre-Décembre, trop courts que nous puissions les capter et trop longs pour que nous puissions les ignorer et conserver notre positionnement prudent.

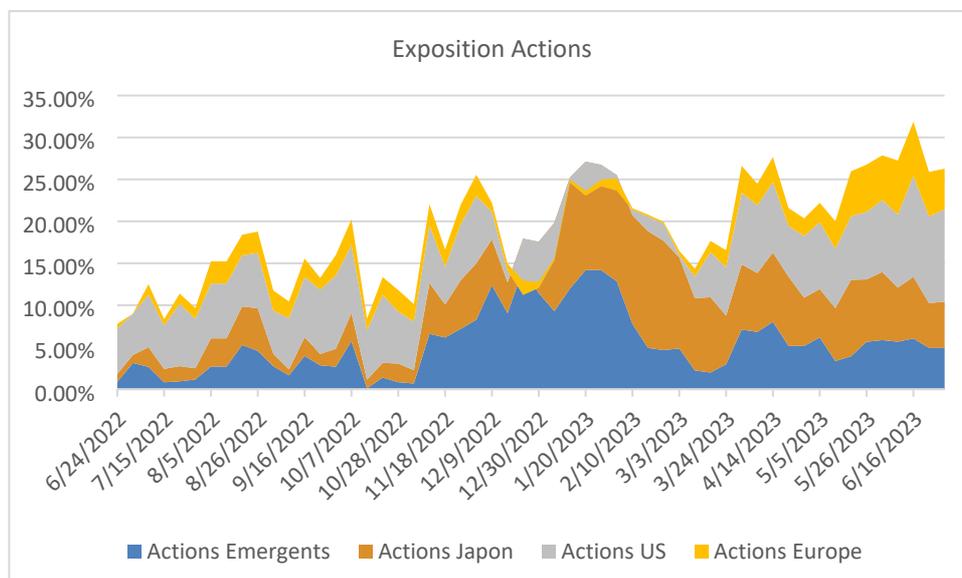
2023

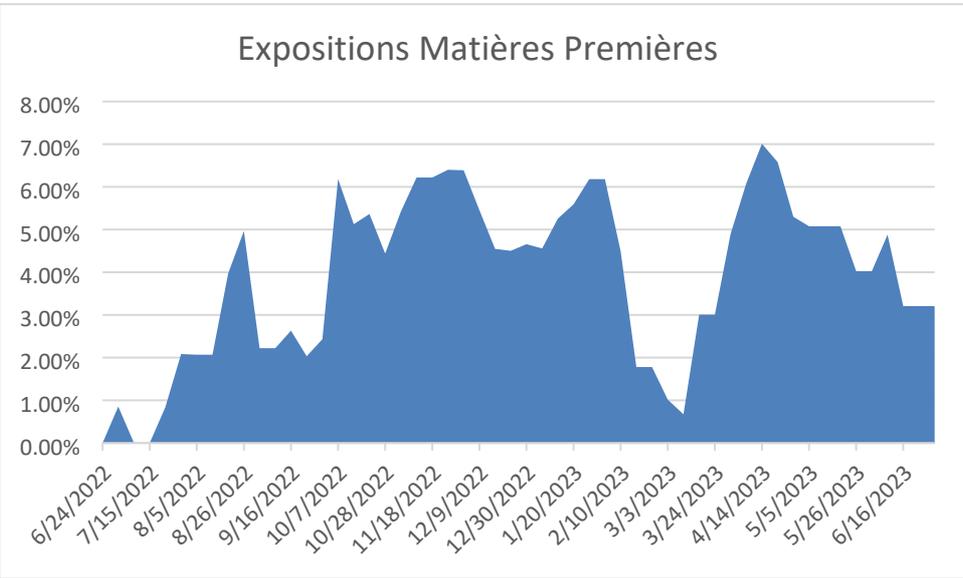
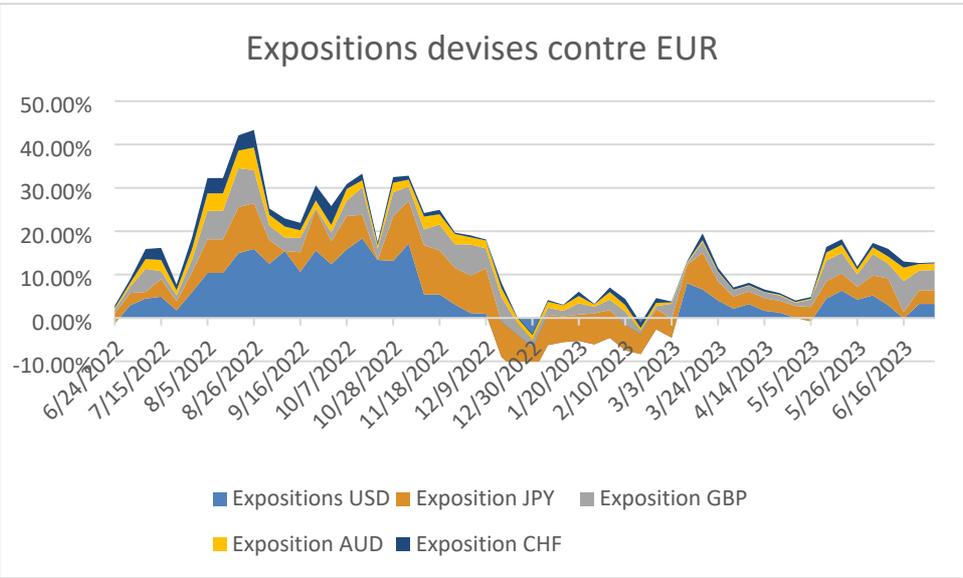
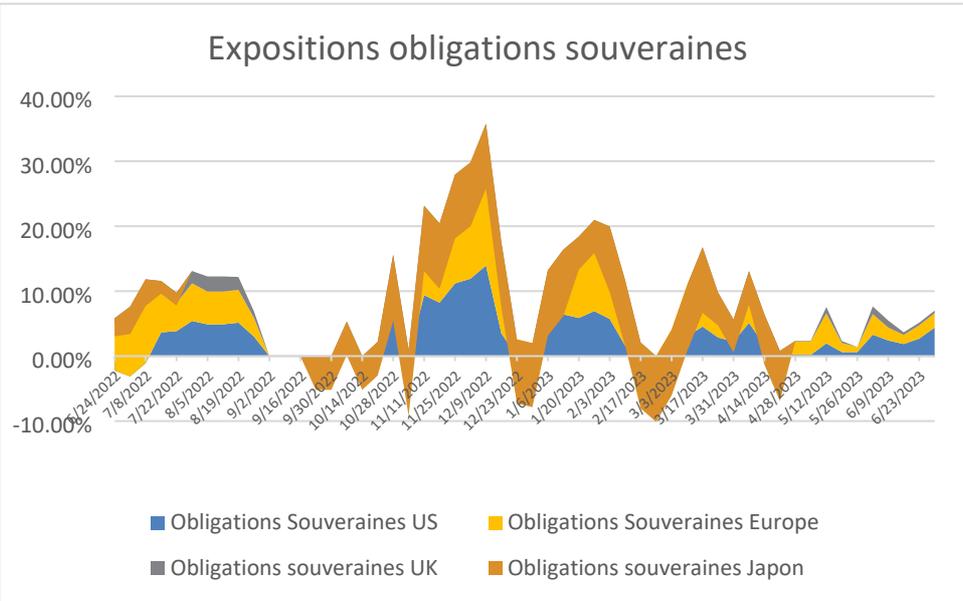
Quand on regarde les marchés par le prisme des indices actions, on peut penser que 2023 est pour l'instant une année facile mais en réalité la performance au-dessus du cash d'une allocation vraiment diversifiée et internationale (i.e notre allocation stratégique) n'est pas exceptionnelle et toute la hausse s'est faite surtout sur les 3 premières semaines de l'année. On notera aussi que l'environnement n'est pas favorable aux stratégies alternatives auxquelles Flex patrimoine est en grande partie apparenté de par son processus d'allocation systématique quantitatif et sa sélection de fonds externes Newcits (l'indice européen HFRX des hedge funds affiche -0.54%ytd 2023 à juin).

Notre modèle d'allocation tactique a souffert d'une configuration de marché sans tendances claires sur une bonne partie de l'année sur la plupart des classes d'actifs. En conséquence les variations d'allocation du fonds ont connu de nombreux « faux départs » qui ont érodé la performance.

La sélection de fonds a aussi contribué négativement même si historiquement, c'est le moteur de performance le plus stable. Le plus gros contributeur négatif est BH Macro (qui avait été notre principal contributeur des 3 ou 4 années précédentes). Beaucoup de fonds macro qui ont bien marché en 2022 connaissent un mauvais début d'année 2023. Dans le cas de BH Macro s'ajoute une décote ponctuelle du closed-end fund par rapport au véhicule sous-jacent Brevan Howard Master Fund.

PRINCIPALES EVOLUTION D'EXPOSITIONS





PERFORMANCE

| ISIN | Part | Actif Net | Valeur Liquidative | | Performance YTD |
|--------------|--------|----------------|--------------------|------------|-----------------|
| | | 30/06/2023 | 30/06/2022 | 30/06/2023 | 30/06/2023 |
| FR0010638726 | Part I | 22 222 677,85 | 1 515,37 | 1 442 | -4,84% |
| FR0010626291 | Part R | 225 886 746,28 | 1 420,93 | 1 345,4 | -5,32% |
| FR0013304110 | Part J | - | 1 037,39 | - | - |
| TOTAL | | 248 109 424,13 | | | |

Part J : Part dormante depuis le 15/03/2023

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|--|---------------------------------------|---------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| GOLDMAN SACHS UBS TOT.RET.STR.E56 CL.C C. | 52 751 264,04 | 50 192 989,41 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I | 37 625 718,11 | 60 435 792,64 |
| OFI PRECIOUS METALS PART I | 46 556 017,62 | 40 728 715,00 |
| GAVE CH ONSH RMB BD FD-B EUR | 15 747 496,92 | 13 422 743,24 |
| CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQUITY MARKET NEUTRAL V EUR ACC | 10 932 488,88 | 16 233 473,76 |
| MAN GLG EVENT DRIVEN ALTERNATIVE FUND IN EUR H | 13 070 328,62 | 13 229 300,24 |
| BREXAN HOWARD ABSOLUTE RETURN GOVERNMENT BOND FUND A EUR CAP | 6 220 943,69 | 19 625 392,91 |
| LMY MW SYSTM ALPH UCIT USDB | | 16 782 738,37 |
| KLS Arete Macro Fund Class I EUR ACC | 6 801 851,03 | 7 291 005,77 |
| Tages International Funds ICAV - Selwood Equity Absolute Ret | 11 416 155,34 | 772 011,38 |

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 245 950 702,07

- o Change à terme : 174 010 075,15
- o Future : 71 940 626,92
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
| | SOCIETE GENERALE PAR |

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| <p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p> | |
| <p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p> | |

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p> | |

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un compte-rendu précisant les conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Ce document est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse www.lamaisondegestion.com

POLITIQUE DE BEST SÉLECTION

Conformément notamment à l'article L.533-22-2 du code monétaire et financier et à l'article 27 du Règlement délégué UE 231/2013, la société de gestion a mis en place une "Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution" des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La Politique d'UBS La Maison de Gestion est disponible sur le site Internet : www.lamaisondegestion.com

DROITS DE VOTE

Conformément à l'article 321-133 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles UBS La maison de Gestion a exercé les droits de vote. Ce document peut être consulté sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse www.lamaisondegestion.com ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du Fonds est calculé quotidiennement selon la méthode du calcul de la valeur en risque absolue, dite VaR absolue. La valeur en risque est étendue sur une période de vingt jours ouvrables avec un intervalle de confiance à 99 % et avec une limite en risque maximum de 6,5% de la valeur de marché de son actif net. Le niveau anticipé d'effet de levier brut est de 5 maximum.

| VaR max | VaR mini | VaR moyen |
|---------|----------|-----------|
| 5,6% | 1,1% | 3,4% |

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

L'OPC ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères (ESG) sont accessibles sur le site internet d'UBS Asset Management France SA à l'adresse : www.lamaisondegestion.com

RECOURS A DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

L'OPCVM n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Le fonds n'a pas eu recours aux opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global.

RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit «Règlement Disclosure»).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences

négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

En application de l'article 6 du Règlement, les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Fonds et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Fonds ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Fonds.

Ce Fonds est conforme à l'article 6 du Règlement. En tant que tel, il ne tient pas compte des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité en raison de sa stratégie d'investissement et de la nature des investissements sous-jacents (art. 7(2) du Règlement).

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.lamaisondegestion.com.

RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement Taxonomie)

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

REMUNERATIONS

La structure générale de rémunération au sein d'UBS et de ses filiales se focalise sur des facteurs éprouvés de longue date tels que la rémunération au rendement et au comportement, une rentabilité durable, une solide gestion des risques et des capitaux, une attention particulière au client et un travail en équipe et une bonne gouvernance selon les paramètres du Groupe UBS. Nos politiques et programmes de rémunération sont conçus pour ne pas inciter nos employés à favoriser leur propre intérêt ou les intérêts de l'entreprise au détriment potentiel de nos clients.

La politique de rémunération d'UBS La Maison de Gestion (LMDG) fait partie de la politique de rémunération d'UBS (France) Holding. Spécifiquement pour LMDG, elle vise à promouvoir un environnement de gestion des risques sain et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui est incompatible avec les profils de risque, les règles ou les instruments de constitution des Fonds Alternatifs d'Investissement (FIA) et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés et de se conformer à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts d'UBS, y compris des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, comme indiqué dans la Politique sur les conflits d'intérêts. Elle veille également à ce que le système de rémunération soit conforme à la réglementation en vigueur et, plus précisément, aux dispositions définies dans (i) la directive 2011/61/EU des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) en date du 8 juin 2011 (la directive AIFM) et le règlement délégué UE 231/2013 ; (ii) la directive 2014/91/UE relative aux investissements collectifs dans les valeurs mobilières (OPCVM), transposée en droit français par le décret ministériel n° 2016-312 du 17 mars 2016; (iii) les articles L533-22-2 du code monétaire et financier et les articles 321-125 et 319-10 du Règlement Général de l'AMF ; (iv) les lignes directrices de l'ESMA sur les bonnes politiques de rémunération en vertu de la directive OPCVM et de l'AIFMD publiées le 31 mars 2016 (les lignes directrices); (v) la position de l'AMF n° 2013-11 en date d'août 2013 concernant la rémunération versée par les gestionnaires; et (vi) les directives de l'AMF sur la directive OPCVM V publiée le 3 août 2016.

Rémunération fixe

La rémunération fixe se compose généralement d'un salaire de base, payé mensuellement, qui est déterminé en tenant compte du rôle de l'employé, y compris la responsabilité et la complexité du rôle, le rendement et les conditions du marché local. Il représente une proportion suffisante de la rémunération totale permettant une stratégie d'attribution de performance entièrement flexible, y compris la possibilité de ne pas payer de rémunération variable. Le cas échéant, toute indexation obligatoire du salaire est appliquée conformément aux réglementations locales.

En plus, la société peut, à sa discrétion, offrir des avantages sociaux à certains salariés qui font partie intégrante de la rémunération fixe. Ces avantages comprennent une place de parking, les voitures de société, des indemnités de formation, les indemnités de représentation et les frais d'hébergement.

Rémunération variable

Les employés sont rémunérés par rapport à l'atteinte d'une palette d'objectifs financiers et non financiers. Le montant total de la rémunération variable attribuée repose sur une combinaison de l'évaluation de la performance de l'individu, de l'unité d'affaires concernée et des résultats globaux de la société. En outre, l'évaluation des performances individuelles

prend en compte des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non financiers). La rémunération variable totale accordée ne remet pas en question la capacité d'UBS à renforcer ses fonds propres. Les paiements de primes de performance peuvent être réduits ou annulés lorsque les critères de performance ne sont pas satisfaits par l'individu concerné, l'unité d'affaires concernée et / ou l'entité UBS dans son ensemble.

Détermination du montant de la rémunération variable

La rémunération variable est évaluée sur la base d'une performance à long terme (pluriannuelle) et le paiement est réparti sur une période qui tient compte de la politique de rachat de la Société et de ses risques de placement. La mesure de la performance utilisée pour calculer la rémunération variable ou les pools de rémunération variable comprend un ajustement pour tous les types de risques actuels et futurs. La détermination de la composante variable individuelle est effectuée et payée une fois par année civile dans le cycle de revue annuel des rémunérations.

Paiement de la rémunération variable

Le paiement ou l'acquisition de la rémunération variable ne se produit que s'il est compatible avec la situation financière globale d'UBS et justifié en fonction du rendement d'UBS, de l'unité d'affaires et de l'intéressé.

Le paiement des primes de performance est assujéti aux modalités et conditions du cadre des rémunérations ("compensation framework") d'UBS en place au moment du paiement et peut être octroyé en vertu de tout plan UBS existant (ensemble, "Plans de rémunération UBS"), qui sera assujéti aux règles du régime au moment de l'octroi de la prime. Les règles des plans de rémunération UBS ainsi que le cadre des rémunérations peuvent être modifiés de temps à autre à la discrétion absolue d'UBS. Les employés qui ne sont pas employés par UBS à la date de paiement de la prime ou qui sont en période de préavis avant la date de paiement ne pourront prétendre au versement de la prime ni être admissibles à recevoir une prime incitative.

Revue des examens visés au 3° et 4° du I de l'article 319-10 du règlement général de l'AMF et modifications importantes de la politique de rémunération

Le Conseil d'Administration de la société UBS holding (France) S.A a décidé de créer, pour l'assister dans l'exercice de sa mission de fixation des principes de la politique de rémunération, le Comité prévu aux articles L.511-89 et L.511-102 du code monétaire et financier et a donné à ce Comité la dénomination de « Comité de Rémunération ». Les modifications et adaptations ultérieures de ces principes seront opérées par le Conseil d'Administration.

Parmi les missions attribuées au comité de rémunération figure la revue annuelle de la politique de rémunération afin de valider qu'elle est toujours conforme à la réglementation applicable et, le cas échéant, proposer des modifications.

La politique de rémunération a été mise à jour par le Comité des rémunérations.

La rémunération variable du personnel identifié de la Maison de Gestion est assujéti à des exigences spécifiques, qui s'appliquent à toute rémunération découlant du rôle, de la fonction qui a déterminé leur statut de personnel identifié dans l'entité correspondante, à savoir :

- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 euros au moins 40% et, dans le cas d'un montant particulièrement élevé, au moins 60% de la rémunération variable sera différée de trois à cinq ans;
- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 EUR, un minimum de 50% de la rémunération variable consiste en unités notionnelles de fonds FIA ou OPCVM, ou en des participations équivalentes, des instruments liés à des actions ou des instruments non monétaires équivalents.

Le "compensation framework" pour les salariés impactés (rémunération variable totale supérieure ou égale à EUR 200'000) a été modifié pour tenir compte des exigences ci-dessus de la manière suivante:

- Un minimum de 50% du variable totale est différé, investi à 100% dans un fond notionnel
- L'acquisition se fera sur 5 ans
- Si le différé selon le "compensation framework" du Groupe est supérieur à 50%, un différé plus élevé sera appliqué

Le service conformité et contrôle interne (Compliance and Operational Control) effectue un contrôle annuel indépendant du bon respect de la politique de rémunération et du bon fonctionnement de la gouvernance associée.

Rapport quantitatif 2022

| Divulgateur des rémunérations OPC | Payées par la société de gestion | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|------------------|----------------|
| | Tout le personnel | Personnes visées | |
| | | Gérants | Autres |
| Nombre | 41 | 24 | 6 |
| Rémunération fixe | 4 061 980 | 2 791 100 | 585 000 |
| Rémunération variable | 946 000 | 741 000 | 123 500 |
| Performance fees | 0 | 0 | 0 |
| Total (agrégat) | 5 007 980 | 3 532 100 | 708 500 |

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UBS La Maison de Gestion

91 Boulevard Haussmann

75008 PARIS

Email : www.lamaisondegestion.com/contacts.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél.: +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax: +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR)

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **30 JUIN 2023**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR)** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 juin 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir le présent rapport dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 octobre 2023

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI'.

Mohamed BENNANI

Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/06/2023 en EUR

ACTIF

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | | |
| DÉPÔTS | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 257 879 563,41 | 322 962 685,73 |
| Actions et valeurs assimilées | 9 258 958,27 | |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 9 258 958,27 | |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances | | |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances négociables | | |
| Autres titres de créances | | |
| Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Organismes de placement collectif | 247 880 411,94 | 322 014 114,93 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 239 553 858,20 | 309 461 082,69 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | | 1 582 450,54 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 232,37 | 228,08 |
| Autres organismes non européens | 8 326 321,37 | 10 970 353,62 |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres donnés en pension | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | 740 193,20 | 948 570,80 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 740 193,20 | 948 570,80 |
| Autres opérations | | |
| Autres instruments financiers | | |
| CRÉANCES | 177 442 473,57 | 116 571 525,92 |
| Opérations de change à terme de devises | 174 010 075,15 | 108 445 927,60 |
| Autres | 3 432 398,42 | 8 125 598,32 |
| COMPTES FINANCIERS | 307 082,68 | 24 935 952,30 |
| Liquidités | 307 082,68 | 24 935 952,30 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 435 629 119,66 | 464 470 163,95 |

PASSIF

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 255 079 851,60 | 339 123 215,28 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | | |
| Report à nouveau (a) | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -3 841 638,33 | -7 167 546,03 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | -3 128 789,14 | -4 269 543,32 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 248 109 424,13 | 327 686 125,93 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 743 858,50 | 953 086,27 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | 743 858,50 | 953 086,27 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 743 858,50 | 953 086,27 |
| Autres opérations | | |
| DETTES | 177 123 765,67 | 117 814 405,37 |
| Opérations de change à terme de devises | 174 046 220,37 | 109 195 368,93 |
| Autres | 3 077 545,30 | 8 619 036,44 |
| COMPTES FINANCIERS | 9 652 071,36 | 18 016 546,38 |
| Concours bancaires courants | 9 652 071,36 | 18 016 546,38 |
| Emprunts | | |
| TOTAL DU PASSIF | 435 629 119,66 | 464 470 163,95 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2023 en EUR

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|---------------|---------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| SIM SIMEX MINIJ 0922 | | 12 454 688,16 |
| FV CBOT UST 5 0923 | 9 815 480,88 | |
| LIFFE LG GILT 0922 | | 2 250 999,07 |
| LIFFE LG GILT 0923 | 999 475,62 | |
| FGBL BUND 10A 0922 | | 4 612 180,00 |
| EURO BUND 0923 | 5 483 340,00 | |
| US 10YR NOTE 0922 | | 21 655 238,17 |
| US 10YR NOTE 0923 | 3 704 456,92 | |
| XEUR FGBX BUX 0922 | | 4 743 240,00 |
| XEUR FGBX BUX 0923 | 5 444 400,00 | |
| CBOT USUL 30A 0922 | | 9 005 661,44 |
| CBOT USUL 30A 0923 | 1 747 994,96 | |
| IN NSE SP CN 0723 | 5 230 599,45 | |
| MSCI EMG MKT 0923 | 2 032 795,60 | |
| DJES BANKS 0922 | | 2 070 810,00 |
| SP 500 MINI 0922 | | 11 780 453,39 |
| SP 500 MINI 0923 | 6 376 523,83 | |
| VSTOXX MINI 0722 | | 868 725,00 |
| IN NSE SP CN 0722 | | 7 429 255,34 |
| DJS BAS R FUT 0922 | | 1 146 180,00 |
| DJE 600 OIL G 0922 | | 1 021 680,00 |
| MME MSCI EMER 0922 | | 11 605 213,07 |
| MME MSCI EMER 0923 | 1 189 065,08 | |
| MSCI CHINA 0922 | | 9 909 574,82 |
| NQ USA NASDAQ 0922 | | 14 116 179,64 |
| NQ USA NASDAQ 0923 | 5 904 252,98 | |
| E-MIN RUS 200 0923 | 5 932 703,94 | |
| DJ STX600 AUT 0922 | | 645 970,00 |
| DJE 600 EUROP 0922 | | 7 488 800,00 |
| DJE 600 EUROP 0923 | 4 127 820,00 | |
| OSE TOPIX FUT 0923 | 10 011 687,66 | |
| DJS TECH FUT 0922 | | 1 632 900,00 |
| CBOE VIX FUT 0722 | | 819 617,39 |
| EURO STOXX 50 0923 | 3 940 030,00 | |
| DJS TELECOM 0922 | | 160 510,00 |
| MSCI EMG MKT 0922 | | 2 909 407,43 |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2023 en EUR

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 406 616,46 | 2 498,50 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 120 164,03 | |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | | |
| Produits sur titres de créances | | |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 3 395,56 | |
| Produits sur instruments financiers à terme | | |
| Autres produits financiers | | |
| TOTAL (1) | 530 176,05 | 2 498,50 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 3 354,73 | 1 643,94 |
| Charges sur instruments financiers à terme | | |
| Charges sur dettes financières | 550 317,52 | 164 415,90 |
| Autres charges financières | | |
| TOTAL (2) | 553 672,25 | 166 059,84 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | -23 496,20 | -163 561,34 |
| Autres produits (3) | | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 3 433 933,59 | 4 050 004,06 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | -3 457 429,79 | -4 213 565,40 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | 328 640,65 | -55 977,92 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | | |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | -3 128 789,14 | -4 269 543,32 |

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs Méthodes d'évaluation

a - Actions, obligations et autres titres de créances et valeurs assimilées

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé et en fonctionnement régulier sont évalués :

- au cours de clôture du marché de référence ou au prix contribué s'il s'agit de marchés européens
- au dernier cours connu sur leur marché principal ou au prix contribué l s'il s'agit de marchés étrangers non européens.

Les titres de créances négociables sont évalués à leur valeur de marché, ou, en l'absence de transactions significatives permettant de dégager un prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle sur la base d'une courbe de taux établie par la Société de gestion à partir de taux de marché fournis par les principaux coteurs de la place, affectés le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Toutefois, et en application des dispositions du règlement du Fonds, les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est, ou devient, inférieure ou égale à trois mois, sont évalués en linéarisant sur la durée de vie restant à courir la différence entre la dernière valeur du marché et la valeur de remboursement. Cependant, en cas de sensibilité particulière, cette méthode sera écartée au profit de la valeur de marché.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Comité de Valorisation de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b - Les parts ou actions de placement collectif

Les parts et actions de FIA, autres placements collectifs ou fonds d'investissement de droit français ou étranger sont évaluées soit à la dernière valeur d'actif net unitaire connue soit à leur dernière valeur connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.

Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion, notamment à partir des dernières informations communiquées par l'administrateur ou le gérant du fonds, lorsque celles-ci semblent plus proche de la valeur effective de marché de la part du fonds sous-jacent concerné.

c - Instruments financiers à terme

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation. La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours multiplié par le nombre de contrats.
- Les instruments financiers à terme conditionnels de gré à gré négociés sur un marché réglementé sont valorisés au cours de clôture. La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent (A supprimer)

- Les swaps de taux à plus de 3 mois sont valorisés à leur valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient inférieure à 3 mois, les swaps de taux sont valorisés jusqu'à l'échéance sur la base du dernier taux connu. S'ils sont acquis moins de 3 mois avant l'échéance, les intérêts sont linéarisés.
- Les changes à terme sont évalués par amortissement du report / déport jusqu'à l'échéance.

Les instruments financiers à terme dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

d – Devises

Les avoirs en compte et les cours de titres et autres valeurs exprimés en devises étrangères sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC suivant le cours communiqué par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Fonds, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé destiné à l'Investisseur (DICI).

| Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux barème | |
|---|-----------|--|--|
| Frais de gestion financière | Actif net | Part R Eur : Part I Eur : Part J Eur : Part I-B Eur: | 1,10% TTC maximum 0,60% TTC maximum 0,45% TTC maximum 0 % TTC maximum |
| Frais administratifs externes à la société de gestion | Actif net | Part R Eur : Part I Eur : Part J Eur : Part I-B Eur: | 0,15% TTC maximum 0,15% TTC maximum 0,15% TTC maximum 0,10% TTC maximum |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | 2,50% TTC maximum | |
| Commission de mouvement | | Néant | |
| Commission de surperformance | Actif net | <p>Part R Eur : 10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à €STR +4,5% par an* avec High Water Mark**.</p> <p>Part I Eur : 10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à €STR +4,5% par an* avec High Water Mark**.</p> <p>Part J Eur : 10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à €STR +4,5% par an* avec High Water Mark**</p> <p>Part I-B Eur: Néant.</p> | |

*Frais variables

Ces frais de gestion variables font l'objet à chaque calcul de valeur liquidative et sur l'actif du jour, d'une provision en cas de surperformance ou d'une reprise de provision, plafonnée à hauteur des dotations effectuées, en cas de sous-performance. Ces frais de gestion variables demeurent acquis à la société de gestion au prorata du nombre de parts rachetées lors de chaque calcul de valeur liquidative et en fin d'exercice pour le solde. La surperformance est calculée en comparant, sur l'exercice, l'évolution de l'actif du fonds, après frais de fonctionnement et de gestion, et un actif de référence ayant réalisé une performance identique à celle de l'€STR +4,5% sur la période de calcul, en enregistrant les variations liées aux souscriptions et aux rachats du fonds.

**Le système de High Water Mark n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance que si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la valeur liquidative dite High Water Mark égale à la dernière valeur liquidative ayant supporté une commission de surperformance ou, à défaut, à la valeur liquidative d'origine.

Le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

-Ces frais de gestion variables font l'objet à chaque calcul de valeur liquidative et sur l'actif du jour, d'une provision en cas de surperformance ou d'une reprise de provision, plafonnée à hauteur des dotations effectuées, en cas de sous-performance.

-Ces frais de gestion variables demeurent acquis à la société de gestion au prorata du nombre de parts rachetées lors de chaque calcul de valeur liquidative et en fin d'exercice pour le solde. La surperformance est calculée en comparant, sur l'exercice, l'évolution de l'actif du fonds, après frais de fonctionnement et de gestion, et un actif de référence ayant réalisé une performance identique à celle de l'€STR +4,5% sur la période de calcul, en enregistrant les variations liées aux souscriptions et aux rachats du fonds.

Méthode de calcul de la commission de surperformance

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC de référence à la même date.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (10% de la surperformance par rapport à un rendement nominal calculé prorata temporis au taux de €STR +4,5%) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC de référence sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'OPC de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

Condition de positivité : Néant

Lorsque le fonds a dépassé son indice de référence, il autorise le versement d'une commission de surperformance également en cas de performance négative.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30/06/2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|---------------------------------|------------------------------------|--|
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) R | Capitalisation/Distribution | Capitalisation/Distribution |
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) I | Capitalisation/Distribution | Capitalisation/Distribution |
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) J | Capitalisation/Distribution | Capitalisation/Distribution |
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) I-B | Capitalisation | Capitalisation |

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2023 en EUR

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 327 686 125,93 | 330 744 501,40 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 60 435 765,38 | 89 526 374,87 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -124 899 340,76 | -76 847 724,92 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 11 531 877,37 | 22 203 704,62 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -5 257 694,14 | -4 373 127,26 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 64 444 086,08 | 46 982 629,51 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | -76 098 059,00 | -73 869 119,58 |
| Frais de transactions | -448 648,89 | -470 351,15 |
| Différences de change | -1 539 148,85 | 9 565 232,04 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -4 851 609,64 | -11 253 734,56 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 18 643 938,23 | 23 495 547,87 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | -23 495 547,87 | -34 749 282,43 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 563 500,44 | -308 693,64 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 312 933,50 | -250 566,94 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 250 566,94 | -58 126,70 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | | |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -3 457 429,79 | -4 213 565,40 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | |
| Autres éléments | | |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 248 109 424,13 | 327 686 125,93 |

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|----------------------|--------------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | | |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Actions | 44 745 478,54 | 18,03 |
| Taux | 27 195 148,38 | 10,97 |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 71 940 626,92 | 29,00 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|---------------|-------|---------------|---|----------------|---|--------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 307 082,68 | 0,12 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 9 652 071,36 | 3,89 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | 27 195 148,38 | 10,96 | | | | | | |

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|--------------|------|-----------------|---|-------------|---|--------------|------|---------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 307 082,68 | 0,12 | | | | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 9 652 071,36 | 3,89 | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | 9 815 480,88 | 3,96 | 17 379 667,50 | 7,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 USD | | Devise 2 JPY | | Devise 3 GBP | | Devise N AUTRE(S) | |
|--|-----------------|-------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 4 421 440,18 | 1,78 | | | | | 1 530 237,37 | 0,62 |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| OPC | 41 712 716,25 | 16,81 | | | 8 326 321,37 | 3,36 | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Créances | 20 149 819,11 | 8,12 | 19 685 936,20 | 7,93 | 16 128 559,11 | 6,50 | 14 199 518,69 | 5,72 |
| Comptes financiers | | | 204 513,56 | 0,08 | | | 102 287,63 | 0,04 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Dettes | 69 279 807,08 | 27,92 | 13 673 198,47 | 5,51 | 11 408 833,66 | 4,60 | 10 842 151,21 | 4,37 |
| Comptes financiers | 1 438 181,24 | 0,58 | | | 174 767,05 | 0,07 | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | 41 933 873,64 | 16,90 | 10 011 687,66 | 4,04 | 999 475,62 | 0,40 | | |

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 30/06/2023 |
|---------------------------------|---|-----------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Achat à terme de devise | 67 667 563,06 |
| | Fonds à recevoir sur vente à terme de devises | 106 342 512,09 |
| | Souscriptions à recevoir | 6 954,77 |
| | Dépôts de garantie en espèces | 3 421 488,56 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 3 912,09 |
| | Collatéraux | 43,00 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 177 442 473,57 |
| DETTES | | |
| | Vente à terme de devise | 105 203 990,42 |
| | Fonds à verser sur achat à terme de devises | 68 842 229,95 |
| | Rachats à payer | 2 815 397,15 |
| | Frais de gestion fixe | 255 398,58 |
| | Autres dettes | 6 749,57 |
| TOTAL DES DETTES | | 177 123 765,67 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | 318 707,90 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|-------------|-----------------|
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) I | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 4 619,909 | 6 764 121,19 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -12 465,035 | -18 347 133,93 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -7 845,126 | -11 583 012,74 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 15 410,921 | |
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) J | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | | |
| Parts rachetées durant l'exercice | -1 348,000 | -1 390 163,82 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -1 348,000 | -1 390 163,82 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | | |
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) R | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 38 952,141 | 53 671 644,19 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -75 883,226 | -105 162 043,01 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -36 931,085 | -51 490 398,82 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 167 895,479 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|--|------------|
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) J Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 30/06/2023 |
|--|----------------------|
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion | 230 097,09 0,75 |
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) J Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion | 2 104,15 0,60 |
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) R Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion | 3 185 790,88 1,25 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 30/06/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 30/06/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 30/06/2023 |
|-----------------------------------|---------------|-------------------------|-------------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | 542 895,60 |
| | FR0014009VWJ0 | LMdG MULTI CREDIT EUR R | 542 895,60 |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | 542 895,60 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--|----------------------|----------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | | |
| Résultat | -3 128 789,14 | -4 269 543,32 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | | |
| Total | -3 128 789,14 | -4 269 543,32 |

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | -175 126,75 | -295 896,59 |
| Total | -175 126,75 | -295 896,59 |

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--------------------------------------|------------|------------------|
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) J | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | | -9 494,28 |
| Total | | -9 494,28 |

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) R | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | -2 953 662,39 | -3 964 152,45 |
| Total | -2 953 662,39 | -3 964 152,45 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -3 841 638,33 | -7 167 546,03 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | |
| Total | -3 841 638,33 | -7 167 546,03 |

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|--------------------|--------------------|
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -342 644,17 | -770 521,29 |
| Total | -342 644,17 | -770 521,29 |

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|------------|-------------------|
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) J | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | | -30 570,58 |
| Total | | -30 570,58 |

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) R | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -3 498 994,16 | -6 366 454,16 |
| Total | -3 498 994,16 | -6 366 454,16 |

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 30/06/2020 | 30/06/2021 | 30/06/2022 | 30/06/2023 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 302 028 840,63 | 328 413 892,45 | 330 744 501,40 | 327 686 125,93 | 248 109 424,13 |
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) I en EUR | | | | | |
| Actif net | 58 424 621,67 | 66 556 807,39 | 38 288 827,43 | 35 241 619,33 | 22 222 677,85 |
| Nombre de titres | 38 409,141 | 45 462,461 | 24 240,181 | 23 256,047 | 15 410,921 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 521,11 | 1 463,99 | 1 579,56 | 1 515,37 | 1 442,00 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 12,24 | -63,43 | 81,96 | -33,13 | -22,23 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -46,63 | -6,35 | -18,58 | -12,72 | -11,36 |
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) J en EUR | | | | | |
| Actif net | 2 219 310,55 | 1 069 286,54 | 1 497 505,66 | 1 398 408,59 | |
| Nombre de titres | 2 139,000 | 1 070,000 | 1 387,000 | 1 348,000 | |
| Valeur liquidative unitaire | 1 037,54 | 999,33 | 1 079,67 | 1 037,39 | |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 31,78 | -43,28 | 82,52 | -22,67 | |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -6,83 | -3,59 | -8,64 | -7,04 | |
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) P en EUR | | | | | |
| Actif net | 211 020 726,51 | | | | |
| Nombre de titres | 142 265,657 | | | | |
| Valeur liquidative unitaire | 1 483,28 | | | | |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 45,53 | | | | |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -15,57 | | | | |
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) R en EUR | | | | | |
| Actif net | 30 364 181,90 | 260 787 798,52 | 290 958 168,31 | 291 046 098,01 | 225 886 746,28 |
| Nombre de titres | 21 035,630 | 188 183,308 | 195 466,592 | 204 826,564 | 167 895,479 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 443,46 | 1 385,81 | 1 488,53 | 1 420,93 | 1 345,40 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 44,36 | -60,14 | 74,44 | -31,08 | -20,84 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -18,69 | -9,49 | -24,38 | -19,35 | -17,59 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|-------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| CANADA | | | | |
| CANADIAN NATL RAILWAY CO | CAD | 7 004 | 778 265,35 | 0,31 |
| CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY | CAD | 10 146 | 751 972,02 | 0,30 |
| TOTAL CANADA | | | 1 530 237,37 | 0,61 |
| ESPAGNE | | | | |
| AENA SME SA | EUR | 1 545 | 228 660,00 | 0,09 |
| CELLNEX TELECOM SA | EUR | 11 344 | 419 614,56 | 0,17 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 648 274,56 | 0,26 |
| ETATS-UNIS | | | | |
| ALPHABET- A | USD | 4 109 | 450 822,46 | 0,18 |
| GENERAL ELECTRIC CO | USD | 4 437 | 446 750,18 | 0,18 |
| MICROSOFT CORP | USD | 2 762 | 862 118,68 | 0,35 |
| MICROSTRATEGY CLA | USD | 1 810 | 568 084,51 | 0,23 |
| MOODY'S CORP | USD | 1 872 | 596 637,80 | 0,24 |
| SP GLOBAL | USD | 1 729 | 635 324,30 | 0,26 |
| THERMO FISHER SCIEN SHS | USD | 161 | 76 995,19 | 0,03 |
| VISA INC CLASS A | USD | 3 605 | 784 707,06 | 0,32 |
| TOTAL ETATS-UNIS | | | 4 421 440,18 | 1,79 |
| FRANCE | | | | |
| SAFRAN SA | EUR | 3 811 | 546 726,06 | 0,22 |
| VINCI SA | EUR | 7 886 | 838 912,68 | 0,34 |
| TOTAL FRANCE | | | 1 385 638,74 | 0,56 |
| PAYS-BAS | | | | |
| AIRBUS SE | EUR | 7 307 | 967 154,52 | 0,39 |
| FERROVIAL INTERNATIONAL SE | EUR | 10 570 | 306 212,90 | 0,12 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 1 273 367,42 | 0,51 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 9 258 958,27 | 3,73 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 9 258 958,27 | 3,73 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I | EUR | 4 | 4 224 276,22 | 1,70 |
| H2O MULTIBONDS IUSD | USD | 25 | 5 445 907,20 | 2,19 |
| H2O MULTIBONDS SP Part IUSD | USD | 32 | 609 000,48 | 0,24 |
| LMdG MULTI CREDIT EUR R | EUR | 520 | 542 895,60 | 0,22 |
| OFI PRECIOUS METALS PART I | EUR | 107 | 4 026 068,67 | 1,63 |
| TOTAL FRANCE | | | 14 848 148,17 | 5,98 |
| IRLANDE | | | | |
| ANDURAND UCITS FUND CLASS A EUR HEDGED | EUR | 2 252,8913 | 289 102,73 | 0,12 |
| ANDURAND UCITS FUND CLASS F EUR HEDGED | EUR | 56 691,4063 | 7 461 121,97 | 3,01 |
| CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER | EUR | 26 024 | 3 001 600,35 | 1,21 |
| CREDIT OPPORTUNIT | | | | |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER CREDIT OPPORTUNIT | EUR | 105 459,3861 | 12 093 112,17 | 4,88 |
| CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER CREDIT OPPORTUNIT | EUR | 25 268,8367 | 3 027 747,39 | 1,22 |
| GAVE CH ONSH RMB BD FD-B EUR | EUR | 54 800 | 5 743 588,00 | 2,32 |
| Graham Macro UCITS Fund Class L Platform EUR | EUR | 75 934 | 8 541 572,67 | 3,44 |
| IAM CARRHAE CAPITAL UCITS FUND USD | USD | 10 707 | 10 519 681,48 | 4,24 |
| KIRKOSWALD GL MACRO UCITS IF USD ACC | USD | 151 515 | 14 803 209,93 | 5,96 |
| KLS Arete Macro Fund Class I EUR ACC | EUR | 97 484 | 10 666 211,86 | 4,30 |
| Lafayette UCITS ICAV - Lafayette Dalton Asia Pacific UCIT's | EUR | 4 408 | 8 720 174,49 | 3,52 |
| LYXOR/SANDLER US EQUITY FUND-CLASS SI EUR | EUR | 45 636 | 4 912 313,80 | 1,98 |
| MAGA SMALLER COS UCITS FD-EU | EUR | 66 718 | 10 796 973,94 | 4,35 |
| Man Fds VI plc-Man GLG Alpha Select Alternative INH EUR Dist | EUR | 109 882 | 13 503 398,98 | 5,44 |
| MAN VI MAN AHL TARGET I H HEDGED CAP | EUR | 1 | 141,26 | |
| ML-CHELODINA UCITS FD-INSUSD | USD | 69 363,8601 | 7 150 123,34 | 2,88 |
| MONTLAKE INV US EQTY LS EUR IP | EUR | 57 880 | 7 371 272,67 | 2,97 |
| R PARUS FD I EUR HEDGED | EUR | 14 844 | 2 110 519,92 | 0,85 |
| RV CAPITAL ASIA OPP-B EUR | EUR | 14 228,171 | 14 852 830,39 | 5,98 |
| Tages International Funds ICAV - Selwood Equity Absolute Ret | EUR | 95 185 | 10 603 818,41 | 4,27 |
| U ACCESS IRL GCA CR LSU-BEUR | EUR | 161 379,8814 | 17 234 225,54 | 6,95 |
| WINTON TREND FUND UCITS I EUR ACC | EUR | 58 908 | 7 964 479,42 | 3,21 |
| TOTAL IRLANDE | | | 181 367 220,71 | 73,10 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| BGF-WLD GLD--D2 | EUR | 27 700 | 959 528,00 | 0,39 |
| BREXAN HOWARD ABSOLUTE RETURN GOVERNMENT BOND FUND A EUR CAP | EUR | 371,44 | 37 287,23 | 0,02 |
| GOLDMAN SACHS UBS TOT.RET.STR.E56 CL.C C. | USD | 274 385 | 3 084 630,64 | 1,25 |
| HELIUM SELECTION A EUR | EUR | 8 358 | 13 366 180,46 | 5,38 |
| HELIUM SELECTION S EUR | EUR | 925 | 1 542 931,45 | 0,62 |
| LMY MW SYSTM ALPH UCIT USDB | USD | 801 | 100 163,18 | 0,04 |
| LOTUS E CAP | EUR | 86 600 | 8 901 614,00 | 3,59 |
| Merrill Lynch Invest Solutions - Merrill Lynch MLCX Commodity | EUR | 39 242 | 7 537 210,94 | 3,04 |
| MUL-LYXOR MSCI INDONESIA UCITS ETF | EUR | 12 134 | 1 720 212,91 | 0,69 |
| PICTET TR LOTUS I EUR ACC | EUR | 59 400 | 6 088 500,00 | 2,45 |
| S.GAIA EGERTON EQ.C C.2DEC | EUR | 1 | 230,51 | |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 43 338 489,32 | 17,47 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 239 553 858,20 | 96,55 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés | | | | |
| FRANCE | | | | |
| BNP P BOND C CI C PARTS CLASSIC C | EUR | 1 | 232,37 | |
| TOTAL FRANCE | | | 232,37 | |
| TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés | | | 232,37 | |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|------------------------|---------------|
| Autres organismes non européens | | | | |
| GUERNESEY | | | | |
| BH MACRO LTD | GBP | 1 944 281 | 8 326 321,37 | 3,36 |
| TOTAL GUERNESEY | | | 8 326 321,37 | 3,36 |
| TOTAL Autres organismes non européens | | | 8 326 321,37 | 3,36 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 247 880 411,94 | 99,91 |
| Instrument financier à terme | | | | |
| Engagements à terme fermes | | | | |
| Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | | |
| CBOT USUL 30A 0923 | USD | 14 | -18 503,67 | -0,01 |
| DJE 600 EUROP 0923 | EUR | 178 | -17 612,00 | -0,01 |
| E-MIN RUS 200 0923 | USD | 68 | -38 542,62 | -0,01 |
| EURO BUND 0923 | EUR | 41 | -41 810,00 | -0,02 |
| EURO STOXX 50 0923 | EUR | 89 | 23 390,00 | 0,01 |
| FV CBOT UST 5 0923 | USD | 100 | -95 275,26 | -0,03 |
| IN NSE SP CN 0723 | USD | 148 | 113 875,34 | 0,04 |
| LIFFE LG GILT 0923 | GBP | 9 | -19 390,55 | -0,01 |
| MME MSCI EMER 0923 | USD | 26 | -36 594,87 | -0,01 |
| MSCI EMG MKT 0923 | USD | -37 | 62 231,90 | 0,03 |
| NQ USA NASDAQ 0923 | USD | 21 | 24 258,48 | 0,01 |
| OSE TOPIX FUT 0923 | JPY | 69 | 365 405,80 | 0,15 |
| SP 500 MINI 0923 | USD | 31 | 67 894,13 | 0,03 |
| US 10YR NOTE 0923 | USD | 36 | -45 013,18 | -0,02 |
| XEUR FGBX BUX 0923 | EUR | 39 | -31 380,00 | -0,02 |
| TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | 312 933,50 | 0,13 |
| TOTAL Engagements à terme fermes | | | 312 933,50 | 0,13 |
| TOTAL Instrument financier à terme | | | 312 933,50 | 0,13 |
| Appel de marge | | | | |
| APPEL MARGE CACEIS | USD | -37 454,63 | -34 330,55 | -0,01 |
| APPEL MARGE CACEIS | JPY | -57 620 000 | -365 405,80 | -0,15 |
| APPEL MARGE CACEIS | EUR | 63 747 | 63 747,00 | 0,02 |
| APPEL MARGE CACEIS | GBP | 16 640 | 19 390,55 | 0,01 |
| TOTAL Appel de marge | | | -316 598,80 | -0,13 |
| Créances | | | 177 442 473,57 | 71,52 |
| Dettes | | | -177 123 765,67 | -71,39 |
| Comptes financiers | | | -9 344 988,68 | -3,77 |
| Actif net | | | 248 109 424,13 | 100,00 |

| | | | |
|-------------------------------|-----|-------------|----------|
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) R | EUR | 167 895,479 | 1 345,40 |
| Part LMdG FLEX PATRIM (EUR) I | EUR | 15 410,921 | 1 442,00 |